ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 4964

Texte de la question

M. Henri de Richemont appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les preoccupations des eleveurs de porc qui subissent de plein fouet une crise sans precedent. En effet, la nouvelle baisse de 50 centimes du prix du porc rend la situation intolerable pour les producteurs au bout de neuf mois de crise. Elle se produit alors meme que le prix moyen depuis le debut de l'annee 1993 a diminue de 33 p. 100 par rapport a celui enregistre l'annee derniere a la meme periode. Cette chute des cours et d'autant plus preoccupante, qu'il y a une baisse des restitutions a l'exportation. Les exploitations elles-memes sont menacees dans leur existence. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour ameliorer la situation des eleveurs de porc.

Texte de la réponse

Ce secteur connait, en effet, actuellement une tres grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a decide de lui apporter son soutien afin de preserver l'outil de production et la competitivite des eleveurs de porcs. Les eleveurs vont ainsi beneficier d'importants allegements de leurs charges financieres par restructuration de leurs emprunts et report d'echeance. En association avec les etablissements bancaires concernes, les mesures suivantes ont ete arretees ; elles repondent tres largement aux demandes de la profession : l'echeance 1993 (interets capital) des prets non bonifies a moyen et long terme sera reportee. Elle fera l'objet d'un pret sur quatre ans avec differe d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'interets la premiere annee. Cette mesure permettra une reconstitution immediate de la tresorerie des eleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement a effectuer en 1993. La duree des prets a taux bonifies souscrits entre 1988 et 1992 sera allongee de trois ans, ce qui se traduira par une reduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre a Luxembourg, il a ete obtenu que soit programmee une nouvelle operation de degagement du marche communautaire. La Commission des communautes europeennes devrait faire connaitre prochainement les modalites pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions a l'exportation. Ces mesures financieres d'une ampleur sans precedent seront de nature a attenuer les difficultes que connaissent les producteurs de porcs.

Données clés

Auteur : M. de Richemont Henri
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4964
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE4964

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2503
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 350